



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres |                         |
| Effectif légal    | Présents ou représentés |
| 39                | 36 dont 5 pouvoirs      |

Date de convocation : 12 octobre 2020

Date d'affichage : 13 octobre 2020

### SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif à Aigueperse.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Stéphane CHABANON

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN

#### Absents :

Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-122 : ZAC JULLIAT EST – VALIDATION AVANT-PROJET D'ALIMENTATION BASSE  
TENSION – TRANCHE 2

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Un avant-projet des travaux pour l'alimentation basse tension (BT) de la tranche 2 a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme (SIEG), auquel la communauté de communes est membre.

L'estimation des dépenses, correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 39 500,00 € HT

Conformément aux décisions prises par son comité le 05/10/2002, en application de la loi SRU, le SIEG peut prendre en charge la réalisation des travaux HT et BT pour les besoins propres à la zone aménagée en les finançant dans la proportion de 50 % et en demandant à la communauté de communes Plaine Limagne d'apporter le complément soit :  
 $39\,500,00 \times 0,50 = 19\,750,00 \text{ € HT}$

Cette somme sera revue en fin de travaux pour être réajustée en fonction du relevé métré définitif.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation BT de la ZAC Julliat EST située sur la commune d'Aigueperse ;
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme ;
- de fixer la participation de la communauté de communes Plaine Limagne au financement des dépenses à 19 750,00 € HT et d'autoriser le président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du SIEG ;
- de prévoir à cette effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 21/10/2020

Le Président,

Le Président,



Claude RAYNAUD

